



TARIFS DES DROITS DE VOIRIE APPLICABLES AU 1er SEPTEMBRE 2019

DESIGNATIONS		TARIFS 2018/2019		TARIFS 2019/2020	
I. <u>Étalages - Terrasse d'Été*</u>					
	le m ² / par mois	3,00 €		3,05 €	
II. <u>Vente ponctuelle de toute marchandise*</u>					
Étal par m ² et par jour	par jour et par m ²	4,00 €		4,10 €	
III. <u>Terrasses couvertes*</u>					
	le m ² / à l'année	54,50 €		55,50 €	
IV. <u>Stationnement de véhicules*</u>					
Cvcs. cvclomoteurs. motocyclettes. tricvcs	l'unité / à l'année	50,00 €		50,90 €	
Véhicules d'exposition	l'unité / à l'année	64,30 €		65,50 €	
Autres installations mobiles	par jour et par m ²	7,00 €		7,15 €	
V. <u>Occupation du Domaine Public*</u>					
		Les 15 premiers jours	les jours suivants collectivité	Les 15 premiers jours	les jours suivants collectivité
Dépôts de divers matériaux, gravats, terre, déchets	par jour et par m ²	7,00 €	3,50 €	7,15 €	3,60 €
Bennes	par jour et par m ²	7,00 €	3,50 €	7,15 €	3,60 €
Echafaudages de pied	par jour et par m ²	3,00 €	1,75 €	3,05 €	1,80 €
Clôtures, palissade de chantier	par jour et par ml	2,00 €	1,00 €	2,05 €	1,05 €
empiètement sur le domaine public	par jour et par m ²	3,00 €	1,50 €	3,05 €	1,55 €
Matériel de chantier, bungalow de chantier ou bulle de vente	par jour et par tranche de 10 m ²	10,00 €	5,00 €	10,20 €	5,10 €
Grue mobile, nacelle, engin et véhicule de chantier et de TP	par jour et par m ²	7,00 €	3,50 €	7,15 €	3,60 €
Grue à tour survolant le domaine public	par jour	3,00 €	1,50 €	3,05 €	1,55 €
Neutralisation d'un emplacement de stationnement	par jour	25,00 €		25,50 €	
VI. <u>Déménagement et emménagement*</u>					
Déménagement et emménagement raincéens, le même jour	par jour	150,00 €		152,70 €	
*déménagement	par jour	110,00 €		112,00 €	
*emménagement	par jour	110,00 €		112,00 €	
VII. <u>Chevalets et autres mobiliers publicitaires autorisés*</u>					
divers mobiliers publicitaires (chevalets) **	m ² / par an	50,00 €		50,90 €	
**surface minimum de 1 m ²					
VIII. <u>Emplacements de forains*</u>					
1. Surface de chapiteau :					
de 1 à 50 m ²	par jour	160,00 €		162,90 €	
de 51 à 100 m ²	par jour	256,00 €		260,60 €	
de 101 à 500 m ²	par jour	1 600,00 €		1 628,80 €	
2. Caravanes, roulottes, camions utilisés pour l'hébergement forain					
	par jour	16,00 €		16,30 €	
3. Manèges ou baraques forains, l'unité					
	par jour	16,00 €		16,30 €	
IX. <u>Tournages et Prises de vue*</u>					
- suivant nécessité d'utilisation de voirie et technicité	par jour	2 000,00 à 20 000,00 €		2 000,00 à 20 000,00 €	
- suivant nécessité d'utilisation de voirie et technicité	par nuit	1 000,00 à 10 000,00 €		1 000,00 à 10 000,00 €	
X. <u>Pénalités</u>					
Applicables dès le constat d'infraction par l'Agent assermenté	/	3 fois le tarif journalier		3 fois le tarif journalier	
A l'ensemble de ces droits s'ajoute l'occupation de places de stationnement que l'utilisateur devra régler au concessionnaire (lundi gratuit)	par jour et par place	7,20 € en zone jaune 10,80 € en zone rouge		7,20 € en zone jaune 10,80 € en zone rouge	

* L'ensemble des droits de voirie est payable à la demande d'occupation